Verband Filmregie und Drehbuch Schweiz
Association suisse des réalisateurs·trices et scénaristes
Associazione svizzera regia e sceneggiatura film
Associaziun svizra reschia e scenari da film

Zurich, 19.12. 2025

Communiqué concernant la révision de l'ordonnance sur l'encouragement du cinéma (OECin) et des régimes d'encouragement du cinéma 2026-2028

C'est avec une certaine déception que l'ARF/FDS prend connaissance de la révision actuelle de l'ordonnance sur l'encouragement du cinéma, publiée par l'Office fédéral de la culture le 17 décembre 2025, même si elle apporte tout de même quelques améliorations ponctuelles. Nous saluons par exemple une meilleure prise en compte des succès en festivals, une obligation de mention en cas d'utilisation de l'IA et le renforcement de la position des scénaristes dans l'octroi des investissements dans le cadre de la « Lex Netflix ».

D'autres mesures, telles que de nouvelles règles en matière de durabilité écologique, le renforcement de la promotion nationale ou l'encouragement aux nouveaux formats, seraient, sur le principe, pertinentes. Cependant, en l'absence de financement adéquat, elles se font au détriment d'autres missions et objectifs tout aussi importants – en particulier du soutien sélectif au cinéma.

Nous sommes critiques à l'égard des mesures qui visent principalement à alléger la charge administrative, comme la suppression d'un deuxième dépôt pour l'aide au développement (et, dans une moindre mesure, pour l'aide à la production) et les réunions des commissions en ligne. Ces mesures se font au détriment de la qualité de l'expertise et, par conséquent, du soutien à la production cinématographique dans son ensemble.
Elles affaiblissent en particulier le développement des projets, ce qui n'est pas conforme aux directives politiques (cf. Message culture 2025-28, Rapport explicatif, p.14, demande « de mesures d'encouragement qui prennent en compte l'ensemble du processus de création de valeur»). En outre, la suppression d'un deuxième dépôt conduit à une discrimination régionale en matière de développement, les dispositifs de soutien variant sensiblement d'une région à l'autre.

L'ARF/FDS salue, en revanche, une plus grande continuité dans le processus d'évaluation des dossiers grâce à l'introduction dans les commissions de membres permanents, dotés d'une expertise supplémentaire. Nous souhaitons toutefois davantage de transparence concernant le profil et les modalités de nomination de ces membres permanents et souhaitons continuer à être impliqués en tant que représentant·e·s important·e·s de la branche.

Compte tenu de l'étude menée par Goldmedia, et de sa définition limitée du succès, nous comprenons l'espoir d'accroître la portée des films en mettant l'accent sur une stratégie d'exploitation, déjà au stade du développement. Nous doutons toutefois que les mesures prises à cet effet soient efficaces. Pour l'ARF/FDS, la négligence fréquente de l'exploitation s'explique par la petite taille du marché suisse et la fragmentation linguistique des zones d'exploitation. Il n'existe actuellement que peu d'incitations à une exploitation cinématographique créative ou multi-formats, car elle ne s'avère rentable que dans des cas exceptionnels.

Nous remercions d'ores et déjà l'OFC pour sa proposition permettant aux principales associations professionnelles d'accompagner étroitement la mise en œuvre concrète de la nouvelle ordonnance. En effet, ce n'est qu'ensemble que nous pourrons relever les défis croissants auxquels est confrontée la production cinématographique suisse (mesures d'économie, défis structurels). Mais sans une augmentation substantielle du soutien, en particulier de l'aide sélective et la promotion des lieux de tournage (PICS), la Suisse risque de se retrouver à la traîne au niveau international.

Barbara Miller, présidente (praesidium@arf-fds.ch)

Roland Hurschler, secrétaire général (rhurschler@arf-fds.ch ; 044 253 19 88)